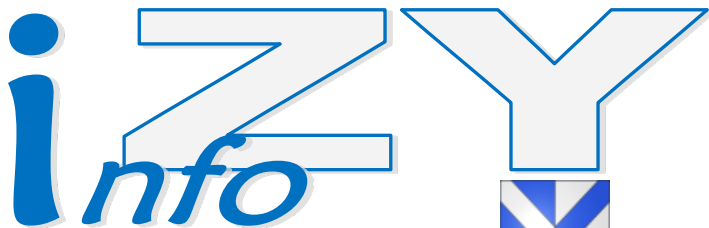


Bulletin d'information  
De la Commune de Dizy



## NUMERO 2

Avril 2026

### A agender

**28 mai**

Installations des  
autorités et asser-  
mentation du Conseil

**4 juin**

Ramassage papier-  
carton

**7 juin**

Ballade Gourmande à  
vélo ([www.velosprint.ch](http://www.velosprint.ch))

**23 juin**

Conseil général



### Plan d'action pour les hirondelles

Dans le cadre des actions menées par la commune en faveur de la biodiversité, un plan d'action pour les hirondelles, les martinets et les chauves-souris a été réalisé en 2025. Ces espèces, qui nichent souvent sur ou dans les bâtiments, sont aujourd'hui en déclin et peuvent bénéficier de mesures de soutien simples et efficaces.

Parmi les actions proposées figure l'installation de nichoirs ou de planchettes protectrices sur des bâtiments privés pour les habitants qui souhaiteraient participer à cette démarche. Ces installations permettent d'offrir des sites de nidification favorables

*suite en page 2*

aux hirondelles et aux martinets, ainsi que des gîtes pour les chauves-souris. La pose de planchettes permet quant à elle de limiter les désagrégements dû aux fientes sur les façades des bâtiments occupés.

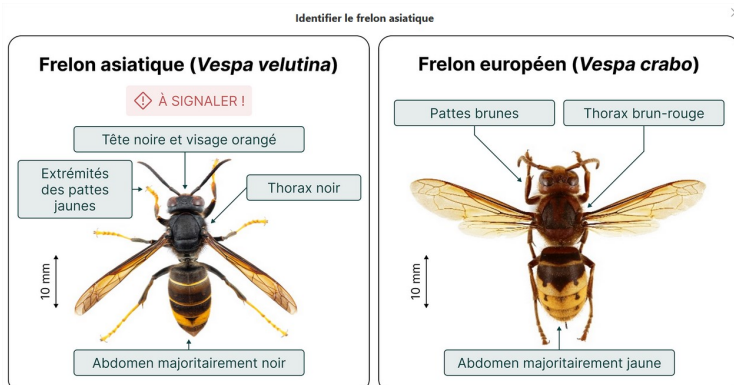
Ces mesures sont en partie subventionnée par le Canton de Vaud, ce qui signifie que seule une partie des frais resterait à la charge des propriétaires intéressés.

Si vous êtes intéressé·e à accueillir un ou plusieurs nichoirs ou à poser des planchettes protectrices sur votre bâtiment, nous vous invitons à vous annoncer auprès de votre Municipalité. Celle-ci transmettra ensuite la liste des personnes intéressées au bureau d'études en environnement FauneNatur Sàrl, qui accompagne la commune dans ce projet et pourra conseiller les participants sur les possibilités d'installation.

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous porterez à cette démarche en faveur de la biodiversité locale et de la préservation de ces espèces emblématiques de nos villages.

## Frelon asiatique

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*), une espèce envahissante originaire d'Asie, a été détecté en Suisse pour la première fois en 2017. Il menace les abeilles et perturbe l'équilibre des écosystèmes locaux. Les nids, pouvant dépasser 8000 individus, doivent être détruits par des professionnels formés. Le piégeage est déconseillé, et les citoyens sont appelés à signaler toute observation via la plateforme nationale [frelonasiatique.ch](https://www.frelonasiatique.ch) pour aider à la gestion de cette menace.



## Animal disparu ?

Stmz (Centre Suisse d'appels pour animaux) vous aide à chercher et à trouver votre animal disparu

[www.stmz.ch](http://www.stmz.ch)



Application STMZ



## Moustique tigre

Pour lutter efficacement contre le moustique tigre, il faut intervenir durant le développement larvaire soit durant la phase aquatique.

En tant que particulier, vous avez un rôle important à jouer pour l'empêcher de pondre et l'identifier s'il cherche à s'installer. L'aide de la population permet d'agir dans les lieux privés susceptibles d'abriter des moustiques tigres et s'étend à l'ensemble du territoire cantonal.

En savoir plus : [www.vd.ch/moustique-tigre](http://www.vd.ch/moustique-tigre)



Ne pas laisser dehors des objets, bâches, jouets, pneus, qui peuvent retenir de petites flaques.



Ne pas utiliser des produits non ciblés qui détruisent les prédateurs du moustique tigre.



Retourner tous les pots ou récipients inutilisés.



Vider au moins une fois par semaine tout récipient ouvert contenant de l'eau.



Fermer hermétiquement tous les récipients qui ne peuvent pas être vidés (réservoirs, pieds de parasols, etc.).



Si c'est possible, mettre du sable pour éviter la présence d'eau.

## Installations des autorités et assermentation des membres du Conseil général

Nous avons le plaisir de vous inviter à la présentation officielle de la nouvelle municipalité et à l'installation des autorités de notre commune le **jeudi 28 mai 2026** à 21h00, à la Salle communale de Dizy.

Lors de cette cérémonie, le Préfet procédera à l'assermentation des membres du Conseil général et de la Municipalité, officialisant ainsi leur prise de fonction et leur engagement au service de notre commune, selon l'ordre du jour en page 5.

Chaque citoyen ayant acquis le droit de vote communal a la possibilité de rejoindre le Conseil général. Si vous êtes intéressé(e), nous vous invitons à prendre contact avec :

- M. Rime, Président, au 079 738 85 38
- Mme Reymond, Secrétaire, au 078 822 20 18

Pour débiter cette soirée dans une atmosphère conviviale, nous vous donnons **rendez-vous dès 20h00** à la Salle communale, où un apéritif sera offert avant l'assermentation.

Nous espérons vous y retrouver nombreux pour célébrer ce moment de transition et d'engagement pour l'avenir de notre commune.



### *Conseil général*

*La prochaine séance du Conseil général est fixée au **mardi 23 juin 2026**.*

*Chaque citoyen ayant acquis le droit de vote communal peut faire partie du Conseil.*

*En cas d'intérêt, prière de prendre contact avec le Président, M. Jacques-André Rime au 079 738 85 38 ou la Secrétaire, Mme Reymond au 078 822 20 18.*

# **SEANCE D'INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES LEGISLATURE 2026 - 2031 ORDRE DU JOUR**

## **1<sup>ère</sup> partie sous la présidence de Monsieur le Préfet :**

1. Accueil
2. Désignation d'un.e secrétaire de séance
3. Désignation de deux scrutateurs.trices de séance
4. Appel *par le/la secrétaire provisoire*
5. Assermentation des membres du Conseil
6. Assermentation des membres de la Municipalité
7. Assermentation du/de la syndic.que
8. Election du/de la président.e du Conseil
9. Election du/de la secrétaire du Conseil

## **2<sup>ème</sup> partie sous la présidence du nouveau – de la nouvelle président.e :**

10. Election du/de la vice-président.e
11. Election des scrutateurs.trices
12. Election des scrutateurs.trices suppléant.e.s
13. Election des membres de la Commission de gestion
14. Election des membres de la Commission des finances
15. Election des membres de la Commission communale de recours
16. Election des commissions permanentes
17. Nomination des délégué.e.s des associations intercommunales
18. Nomination des délégué.e.s suppléant.e.s des associations intercommunales

# Restriction de circulation

## RC 169-IL-S

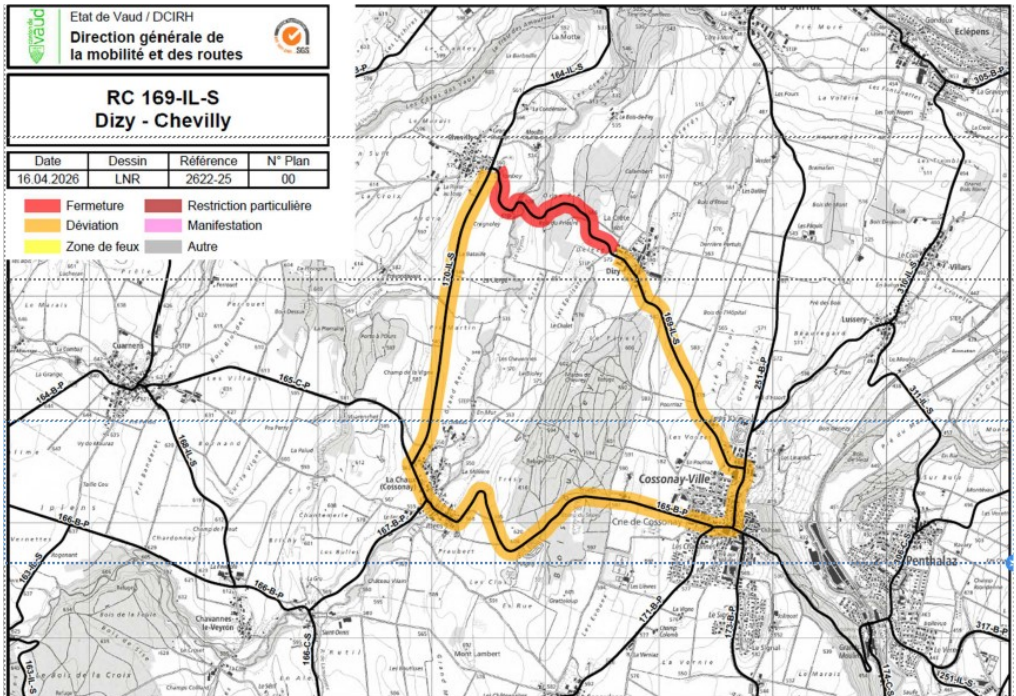
### Dizy – Chevilly

Afin de permettre des travaux de canalisations sur la route cantonale N° 169-IL-S Dizy—Chevilly, le tronçon situé de la sortie de la localité de Chevilly (rte de Dizy) à l'entrée de la localité de Dizy (Rte de Chevilly) sera fermé à toute circulation :

**Du lundi 4 mai au jeudi 7 mai**

**de jour de 08h00 à 16h30**

Une signalisation de déviation sera mise en place par Chevilly – La Chaux – Cossonay - Dizy dans les deux sens.





Etablissements Hospitaliers  
du Nord Vaudois

## Réorganisation des activités des eHnv

### Les urgences de Saint-Loup deviennent le Centre ambulatoire d'urgence

Suite aux coupes budgétaires cantonales, les eHnv sont contraints d'adapter les missions et les horaires du service d'urgence de Saint-Loup.

#### Fermeture de nuit

Le centre ambulatoire d'urgence sera ainsi ouvert 7 jours / 7 selon les horaires suivants:

**lundi à vendredi**  
9h - 19h

**samedi, dimanche et jours fériés**  
9h - 17h

Au vu de cette réorganisation, ce centre pourra prendre en charge des situations d'urgence de niveaux modérés (3) et faibles (4) (voir exemples au verso).

Les eHnv vous encouragent à contacter la centrale téléphonique des médecins de garde au **0848 133 133** avant tout déplacement aux urgences. En cas d'urgence vitale, appelez le **144**.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Plus d'infos  
sur [ehnv.ch](http://ehnv.ch)



*suite en page 8*

### Comment sont définis les degrés d'urgence ?

Le degré d'urgence correspond à l'évaluation de la gravité de votre état de santé. Il permet de déterminer l'ordre de priorité de la prise en charge, indépendamment de l'heure de votre arrivée. Dès le 1<sup>er</sup> mai 2026, le Centre ambulatoire d'urgence de Saint-Loup prend en charge les degrés 3 et 4. Les situations d'urgence de degré 1 et 2 devront systématiquement être transférées dans un autre hôpital.

### DEGRÉS D'URGENCE - EXEMPLES

<p><b>1</b> Urgence vitale</p> <p>Situation mettant immédiatement la vie en danger.</p> <p>Suspicion d'infarctus, AVC, arrêt cardiaque, hémorragie</p>	<p><b>2</b> Urgent</p> <p>Situation nécessitant une prise en charge rapide</p> <p>Crise d'asthme, réactions allergiques avec signes de gravité</p>
<p><b>3</b> Semi-urgent</p> <p>Situation nécessitant une évaluation médicale</p> <p>Douleurs abdominales sans signes de gravité, suspicion de fracture</p>	<p><b>4</b> Non-urgent</p> <p>Situation ne présentant pas de caractère vital</p> <p>Symptômes grippaux, rhume, traumatisme léger</p>

## Admin. communale

Chemin du Mare 9b  
1304 Dizy  
[www.dizy.ch](http://www.dizy.ch)

## Heures d'ouverture

Mardi de  
13h30 à 15h30

Mardi de  
18h00 à 19h30

Jeudi de  
8h30 à 11h30

## Election complémentaire à la Municipalité

Citoyennes , Citoyens de Dizy,

Dans le cadre de l'élection complémentaire à la Municipalité qui aura lieu le **14 juin 2026**, en remplacement de M. Alain Jaquier, démissionnaire, vous avez la possibilité de vous inscrire comme

### Candidate, candidat à la Municipalité.

Les dossiers officiels de candidature sont à disposition au Greffe municipal, durant les heures d'ouverture. Ils sont à déposer au greffe, au complet, d'ici le 4 mai 2026 à 12h00 précises.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter un membre de la Municipalité ou le secrétariat communal.

La Municipalité